

Personnes à contacter en cas de besoin (absence, maladie...)

Père: Mère: Conjoint(e):
 Profession: Profession: Profession:
 Tél. mobile: Tél. mobile: Tél. mobile:
 Email: Email: Email:

Comment avez-vous connu Expersanté ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Par un professeur ou par un chef d'établissement, quel établissement ? | <input type="checkbox"/> Sur un site internet, lequel ? |
| <input type="checkbox"/> Par un conseiller d'orientation, lequel ? | <input type="checkbox"/> Sur un forum, lequel ? |
| <input type="checkbox"/> Par une relation personnelle, laquelle ? | <input type="checkbox"/> Sur un salon d'information, lequel ? |
| <input type="checkbox"/> Par un mailing Expersanté que vous avez reçu | <input type="checkbox"/> Par une annonce presse (précisez le journal): |
| <input type="checkbox"/> Par un ancien élève | <input type="checkbox"/> Par une distribution à la sortie d'un concours, lequel ? |

Conditions générales d'inscription

Inscription

Compte tenu du nombre limité de participants aux concours préparés, l'inscription est à prendre le plus rapidement possible.

Pièces à joindre pour l'inscription :

- La fiche d'inscription complétée et signée
- Une photo d'identité récente
- Les frais d'inscription de 500 € (pour I 1 les frais d'inscription sont de 300 €) (chèque à l'ordre de Expersanté)
- La photocopie de votre baccalauréat ou vos bulletins de 1^{er} et terminale

Règlement

Le règlement complet doit être impérativement effectué aux dates fixées.

- 500 € à l'inscription
- 1000 € le 15 juillet (si inscription après le 15 juillet, 1500 €)
- le solde par 2 versements, soit par prélèvement, soit par chèques, les 10 novembre et 20 décembre (des discussions sur les modalités de versements sont envisageables)

Tout retard de règlement pourrait entraîner l'exclusion provisoire de l'étudiant.

Désistement

Tout cas de désistement doit être justifié et notifié par lettre recommandée avec accusé de réception (ex. : joindre un certificat médical en cas de maladie de longue durée). Les montants de remboursement sont les suivants :

- Échec au bac ou réussite à l'un des 5 concours d'entrée en école paramédicale française relevant de l'arrêté du 23.12.1987 préparés par Expersanté justifié auprès du secrétariat avant le 31 juillet 2016 : remboursement intégral de l'acompte.
- Autres raisons :
 - * Désistement avant le début de la formation : remboursement de 50 % des sommes versées (hors déduction faite du coût du stage le cas échéant).
 - * Désistement après le début de la formation : aucun remboursement, toute scolarité commencée est intégralement due.